DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15	Présents votants : 12	Pour : 12+1 procuration	Abstention : 0	<u>Contre</u> : 0
------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	-------------------

L'an deux mille vingt-trois le 27 novembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 22 novembre 2023 Début de la séance : 20 heures- Fin de la séance 22h20

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

ARLOT- PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	<u>Procuration</u>
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Pierre PEYRAZAT (Procuration à Bernard BAZINET),

Vincent MARENDA s'est retiré de la séance à 21h18 et n'a pas pris

part au vote des délibérations n°50-51 et 52-53

ABSENTS: Delphine DAGNAS, Sébastien VIGNERON

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2023-49 Fonds vert 2024 travaux modernisation de l'éclairage public 2ème tranche

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la modernisation du parc d'éclairage public de la commune se poursuivra en 2024 (2ème tranche).

Selon la convention co-signée avec le SDE 24 le montant prévisionnel de ces travaux est de :

Coût total estimatif selon devis 2022 : 76 250 € HT pour les 2 tranches.

Coût des travaux en 2023 : 34 266,37 € HT soit 41 119,64 € TTC

Subvention Fonds vert octroyée : 25 % du HT soit un maximum de 9 541,67 € (8 566,68 €)

Participation du SDE24 : 11 993,23 € HT

Autofinancement communal: 13 706, 46 € HT

AR Prefecture

Déposé à la-Préfecture le : Con mune d'Augignac-Affichage le 1^{er}/12/2023 Page 1 sur 2

024-212400162-20231127-2023_49-DE Reçu le 05/12/2023

En 2024:

Coût estimé des travaux : 41 983,63 € HT

Subvention Fonds vert: 25 % HT soit 10 495,90 € HT

Subvention du SDE24 : 14 694,27 € HT

Autofinancement communal: 16 793,46 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

de solliciter pour l'année 2024 une subvention à hauteur de 25 % du montant HT pour la 2ème tranche des travaux de modernisation de l'éclairage public au titre du Fonds vert.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. Le Maire, Bernard BAZINET Pour copie conforme en Mairie, le 29 novembre 2023 Au registre sont les signatures Le Maire M. Bernard BAZINET



